



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

SAEE NORD

Territoire SUD-EST

21 Rue Jean Bourgey

69100 VILLEURBANNE

04 78 52 18 53

Directeur de Territoire METROPOLE SUD- EST :

Gilles GUIGNARD

Directeur Pôle EST Territoire METROPOLE SUD-EST :

J-C BOSC

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Le service d'accueil externalisé présente une activité excédentaire de 63 journées. Pourtant, avec de nombreux départs en décembre 2021, l'effectif au mois de janvier n'était que de 12 situations.

Le nombre de prises en charge a augmenté de 18 à 21 suivis sans que le temps supplémentaire accordé (0.5 ETP) soit pourvu. Les difficultés de recrutement sont persistantes depuis les années « covid ».

Avec un pourcentage réévalué à 100% du taux de remplissage, l'activité passe de 7282 journées à 7665. Le service a donc été en suractivité pendant les trois quarts de l'année 2022.

L'engagement de l'équipe éducative a néanmoins permis de terminer l'exercice avec un excédent.

Pour ce qui concerne les deux places de la plateforme petite enfance dédiées au service d'accueil externalisé Nord, l'exercice est presque à l'équilibre puisqu'un déficit de 6 journées est à noter au 31 décembre 2022.

Les dossiers d'admissions sont assez nombreux et 37 sont en liste d'attente, le délai actuel est de six mois.

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS							
			REALISE			ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%
Janvier	12		585	384	384	651	651	-267	-267	59%
Février	21		504	577	961	588	1 239	-11	-278	78%
Mars	23		542	726	1 687	651	1 890	75	-203	89%
Avril	23		540	690	2 377	630	2 520	60	-143	94%
Mai	22		565	712	3 089	651	3 171	61	-82	97%
Juin	23		540	670	3 759	630	3 801	40	-42	99%
Juillet	22		505	689	4 448	651	4 452	38	-4	100%
Août	20		573	666	5 114	651	5 103	15	11	100%
Septembre	20		560	586	5 700	630	5 733	-44	-33	99%
Octobre	22		527	671	6 371	651	6 384	20	-13	100%
Novembre	22		420	660	7 031	630	7 014	30	17	100%
Décembre	23		433	697	7 728	651	7 665	46	63	101%

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0,45 ETP		
ADMINISTRATION	025 ETP		
EDUCATIF	3,50 ETP	0,5ETP	1
SOIN	0,25 ETP		0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	ETP		
	ETP		

Une salariée à temps complet est en arrêt maladie depuis janvier 2022, elle est remplacée par un CDD long. Une autre salariée en mi-temps thérapeutique fin 2021 a repris à temps plein début 2022. La création de poste à 0.5 équivalent temps plein n'est pas pourvu. (cf ci-dessous paragraphe 2.1)

Analyse de la pratique

L'équipe bénéficie de neuf séances d'une heure trente chacune réparties de septembre 2022 à juin 2023.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Session sensibilisation Prostitution des mineurs (es)	1 éducateur / 2 jours	Métropole
Syndrome de l'aliénation parentale / SAP	1 éducateur / 2 jours	Formation organisée par SAE Villefranche / IFACT
Accompagnement à domicile, posture professionnelle et	1éducateur / 2 jours	Formation organisée par le SAE Notre Dame / ACTIF
Forum d'échanges entre professionnels	2 éducateurs / 2 sessions	GLPRA

Les formations communes sont très appréciées. Il est important qu'une équipe au complet puisse y participer pour un même niveau de formation.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

En avril 2022 l'association a fait le choix d'organiser le secteur de Protection l'Enfance en Territoire dans le cadre de ses orientations stratégiques. Le SAEE Nord intègre le pôle Est du territoire Sud-Est dirigé par Mr Guignard. Cette organisation en deux pôles (SUD et EST) a été pensée de façon à répondre aux besoins des usagers particulièrement dans le cadre de leur parcours de vie au sein de la Protection de l'enfance et donc d'apporter des réponses de proximité. L'objectif visé étant la cohérence et la sécurisation du parcours de vie des jeunes pris en charge.

Mme Péliissier prend ses fonctions en tant que chef de service en juillet 2022 suite au départ de Mme Marquant qui a pris ses fonctions de directrice du pôle SUD.

Le forum associatif de septembre 2022 a permis aux salariés d'échanger sur les nouvelles orientations stratégiques associatives impulsées par l'arrivée de Madame SAURI-LOPEZ nouvelle directrice générale qui a pris ses fonctions en janvier 2022 suite au départ en retraite de Madame DE CIANTIS.

La difficulté de recrutement est toujours d'actualité en cette année 2022.

Le service du SAEE Nord a obtenu de la Métropole 3 places supplémentaires. Il est donc passé de 18 places à 21 places (+ 2 places petite enfance). Un 0,5 équivalent temps plein d'éducateur spécialisé a été accordé suite à cette augmentation de places. Malheureusement il n'a pas pu être pourvu sur cette année 2022. Les éducateurs ont dû se répartir le suivi éducatif des 3 places supplémentaires.

Un recrutement a donc été effectué, des candidatures ont été reçues avec des qualifications autres que celles d'éducateurs spécialisés prévues initialement pour ce service. Ainsi deux éducatrices jeunes enfants ont été reçues pour ce poste mais n'ont pas données suite (éloignement géographique pour l'une et intégration d'un autre poste pour l'autre). Une éducatrice spécialisée a également postulé, mais fait le choix d'un autre dispositif. Espérons que 2023 soit plus propice aux embauches.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Le SAEE Nord a bénéficié d'animations pédagogiques proposées par les associations de sensibilisation à la protection de l'environnement (Naturama) et financées par la mairie de Neuville sur Saône. La MECS Balmont et le SAEE ont pu alors inscrire des enfants à une animation « Sorciers en Herbes » prévus pour avril 2023.

Une rencontre inter SAEE Sud et Nord en décembre 22 est mise en place à la demande des salariés. Les équipes sont présentes au complet, cheffes de services, psychologues et éducateurs.

Proposition est faite d'un temps de travail MECS/SAEE pour échanger sur les modalités d'accueil des enfants en MECS dans le cadre du protocole du SAEE de mise à l'abri en situation d'urgence sur le pôle EST. Plusieurs axes de travail sont en réflexion.

- En quoi consiste la question de la mise à l'abri en situation d'urgence, quels sont les besoins des MECS ?
- Comment travailler les besoins du côté des SAEE
- Comment travailler simultanément la question de la fin de prise en charge en MECS en vue d'une orientation en SAEE pour sécuriser les retours en famille (présentation du jeune par un éducateur référent de la MECS à l'équipe du SAEE)
- Travailler le protocole de mise à l'abri d'urgence pour le transmettre et le présenter aux équipes
- Mettre en place un protocole commun au SAEE sud et nord du fait d'un accueil de mise à l'abri des jeunes possible sur les trois MECS du Territoire, selon des logiques géographiques, d'âges, de scolarité... Une rencontre est programmée en 2023 pour cette réflexion.
- Les places d'accueil d'urgence doivent être matérialisées au sein des MECS.

Pour la **Plateforme petite enfance** la prise en charge des fratries reste complexe à mettre en place malgré la volonté d'un travail en commun.

Projet d'une rencontre avec des juges pour enfants du tribunal de Lyon ou de leur coordinatrice Mme Hygont Michel avec pour objectifs :

- Rappeler les missions des SAE (ce qui est possible, ce qui ne l'est pas)
- Echanger à propos des bénéficiaires et difficultés des doubles mesures
- La temporalité, 6 mois renouvelable une fois et poursuite sur dérogation.
- Le projet du service.

Objectifs de la cellule de veille des SAE de ACOLEA

- Faire émerger une problématique commune à partir des différentes notes d'incidents des SAE pour dégager des thèmes de formation communs.
- Trouver des solutions aux problématiques identifiées.
- Réfléchir à un outil qui permettrait aux familles et/ou aux jeunes de « transmettre des notes d'incidents ».

La cellule de veille est composée d'un salarié de chaque SAE et d'un psychologue. La participation est établie pour deux années.

2.3 Expression et participation des usagers

Il n'y a pas eu, courant de cette année 2022, de temps conviviaux ni de regroupements en présence des parents, dédiés à l'expression et participation des usagers. En revanche est prévu pour 2023 « un café des familles » permettant d'informer mais aussi de recueillir l'avis des parents et des enfants. Un questionnaire de satisfaction est à l'étude mais aussi un temps d'échange sur le thème de la parentalité. Ce temps devrait pouvoir être animé par une intervenante de l'association Arts et Enfance de Neuville sur Saône.

Une porte ouverte est envisagée pour 2023. L'occasion pour le SAE de présenter les objectifs de son nouveau projet d'établissement. Les partenaires extérieurs, les salariés en interne à l'association ACOLEA seront conviés.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Pour cette année 2022, 7 notes d'incidents ont été transmises contre 8 en 2021.

Deux pour violence verbale dont une dans le cadre de violence Conjugale. Les parents ont été convoqués et une note a été transmise au juge

Une note a été faite pour violence verbale à l'égard d'un enfant. Le jeune a été mis à l'abri en MECS en concertation avec le travailleur social.

Il y a eu quatre notes pour mise en danger dont une avec absences répétées.

Pour cette dernière, un accueil d'urgence a été mis en place en concertation avec le travailleur social et le juge a été informé.

Une note de mise en danger pour suspicion de radicalisation des grands frères, une mise en danger signalée pour vétusté de l'appartement familial, pour des négligences et des dégradations et une dernière pour une mère qui a été expulsée de son logement. Pour chacune de ces situations, une fiche d'incident a été transmise au travailleur social et au juge.

D'autres situations ont nécessité un traitement en collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance, mais sans fiches d'incident :

- 1 situation de violence verbale indirecte vis-à-vis d'un professionnel du service avec le travailleur social en témoin.

Un accueil d'urgence en MECS a été effectué en concertation avec l'Aide Sociale à l'Enfance suite à l'hospitalisation du parent. Accueil qui est devenu pérenne.

Une orientation en fin de placement SAEE au sein d'un internat scolaire.

Un jeune a été orienté en MECS en fin d'audience.

En 2022, le nombre de fiches d'incident est quasi identique à une situation près à l'exercice 2021, En revanche le nombre de mises à l'abri est multiplié par 2. Toutes les mises à l'abri en 2022 se sont résolues par des placements en établissement.

Ces situations ont amené les salariés des 2 SAEE à solliciter une formation collective pouvant leur apporter des éléments de compréhension des problématiques rencontrées sur le terrain qui ont pu faire l'objet de notes d'incident.

Les autres pistes de travail sont :

- De réfléchir à une procédure commune concernant la mise à l'abri de manière transversale (équipe SAEE/ équipe MECS)
- De rencontrer les magistrats et les services de l'ASE pour présenter les missions du service et notre nouveau projet d'établissement.
- De présenter à nouveau aux MECS du territoire une procédure de mise à l'abri commune aux deux SAEE.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	7/11/2014
1 ^{ère} évaluation interne	2013
1 ^{ère} évaluation externe	2018
2 ^{ème} évaluation interne	2017
2 ^{ème} évaluation externe	2025

L'évaluation interne prévue initialement en 2022 a été reportée pour 2023 en prévision de l'évaluation externe qui sera faite en 2024. Le nouveau référentiel national de la haute autorité de santé servira de support à cette évaluation.

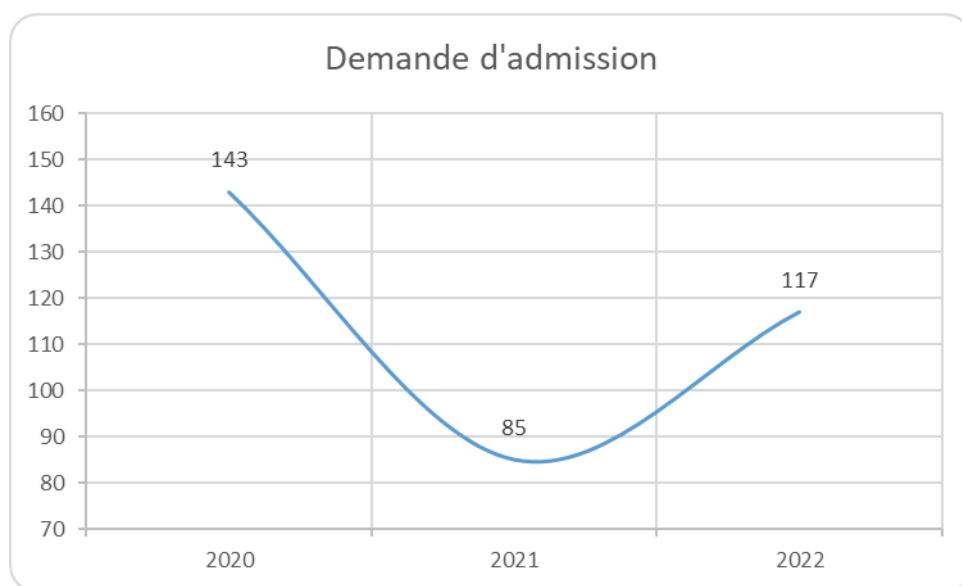
L'équipe a bénéficiée de la formation ESOPPE en 2021, ce qui a permis de mettre à jour les Plans d'actions partagés et autres DIPEC. Ces outils réactualisés ont été expérimentés tout au long de l'année 2022.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSIO	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	23	11	19	21%
Admissions non réalisées	74	54	82	-10%
Dont refus du service	50	50	69	
Admissions en cours de traitement	20	20	42	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	117	85	143	-18%



Les demandes d'admission sont en hausse en comparaison à l'année 2021. Cette hausse pourrait s'expliquer en partie par la fin de la crise sanitaire. Le nombre de dossiers en cours de traitement sont à l'identique de l'année précédente, ce qui génère une liste d'attente d'environ six mois.

La moyenne d'âge reste stable depuis 2020, autour de 10,5 ans. Les demandes d'admission proviennent essentiellement de la Métropole de Lyon comme pour les années précédentes, avec 1% seulement de demande en provenance du Département du Rhône. Aucune demande d'admission en provenance d'autre département ni de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des demandes	10,9	10,6	10,32
Pourcentage de filles dans les demandes	20%	44%	40%

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	2022	% année N	2021	2020
Métropole Lyon	85	99%	82	143
Département Rhône	1	1%	3	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	86		85	143

Les demandes d'admissions des Maisons de la métropole émanent pour la plupart du territoire de Décines-Meyzieu-St Priest, à l'identique des années précédentes, ainsi que le territoire Lyon 7^{ème}/8^{ème}, et la MDM de St Fons-Vénissieux. Globalement les demandes proviennent de l'ensemble des territoires de la Métropole. Nous constatons une légère baisse de demande d'admission du territoire Bron-Vaulx en Velin et de la MDM de Villeurbanne en comparaison à l'année 2020, sans que ce constat ait à ce jour une signification particulière.

95% des mesures sont des placements judiciaires confiés. Ce type de mesure reste majoritaire comme les années précédentes.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	2022	% année N	2021	2020
--	------	-----------	------	------

Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2	2%	11	19
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	6	7%	1	5
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	17	20%	10	20
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	4	5%	5	5
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	1	1%	1	1
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	2	2%	3	8
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	9	10%	13	6
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	7	8%	12	20
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	11	13%	11	22
Territoire MDM St Fons Vénissieux	11	13%	7	17
Territoire MDM Villeurbanne	6	7%	7	12
Rhône T1 Beaujolais	1	1%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	4	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	6
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	2	2%	0	2
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	7	8%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
TOTAL	86		85	143

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	2022	% année N
Placement judiciaire confié	82	95%
Placement administratif	4	5%
Placement direct par le juge	0	0%
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%
Mesure pénale PJJ	0	0%
Accueil d'urgence	0	0%
Accueil de jour	0	0%
Autre mesure	0	0%
Aucune mesure	0	0%
TOTAL	86	

66% des usagers résident chez leurs parents au moment de la demande d'admission. 19% des usagers proviennent d'établissements de placement contre 36% en 2021.

En 2022, 73% des usagers sont scolarisés dans un cursus scolaire classique (Maternelle, primaire, Collège), 10% sont scolarités au lycée/lycée professionnel.

6% des usagers sont inscrits dans un parcours scolaire adapté (ULISS, DITEP, SEGPA) alors qu'en 2021, 14 % des usagers en demande d'admission étaient inscrits dans un parcours spécialisé (dont 7% en ULISS).

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	2022	% année N
Chez les parents sans SAEE	57	66%
Chez les parents avec SAEE	0	0%
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	8	9%
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	16	19%
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%
En établissement pénitentiaire	0	0%
Chez un assistant familial	3	3%
En établissement médico-social	0	0%
En établissement hospitalier	1	1%
En internat scolaire	0	0%
En hôtel	0	0%
Autre	0	0%
Inconnu	0	0%
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	1%
TOTAL	86	
TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	2022	% année N
Age pré-scolaire	2	2%
Maternelle - Primaire - Collège	63	73%
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	1%
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	3	3%
SEGPA Collège	2	2%
IME - IMPRO	0	0%
Lycée - Lycée prof	9	10%
Université	0	0%
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%
Apprentissage	0	0%
Salarié	0	0%
Descolarisation	2	2%
Autres	3	3%
Cepaj	1	1%
En recherche d'emploi	0	0%
TOTAL	86	

3.1.2. Refus d'admission

Le nombre total de refus d'admission est en baisse en comparaison aux années 2020 et 2021 ou il était quasi identique.

Sur les 50 refus au total, 48 des demandes d'admissions ont été refusées pour manque de place, 2 seulement pour le motif que l'établissement ne pouvait pas répondre aux besoins du jeune contrairement aux années précédentes ou 60 refus ont été comptés pour le même motif en 2021. Ce motif s'expliquait par le constat « de situations extrêmement dégradées pour lesquelles une évaluation s'imposerait plutôt qu'un accompagnement éducatif. Des dossiers très complexes et des situations familiales qui conjuguent de manière concomitante troubles psychiques des ou du parent, hospitalisation régulière, mise en danger de l'enfant, non adhésion, auquel parfois s'ajoute la barrière de la langue, les addictions et logement temporaire... ». En 2021, on constate que les demandes d'admission sont « de plus en plus complexes et ne correspondant pas à ce que les SAEF proposent avec les moyens dont ils disposent ». Nous pouvons nous interroger si le nombre important de refus des dossiers que nous avons prononcés en 2021 étaient à mettre en lien avec la crise sanitaire ?

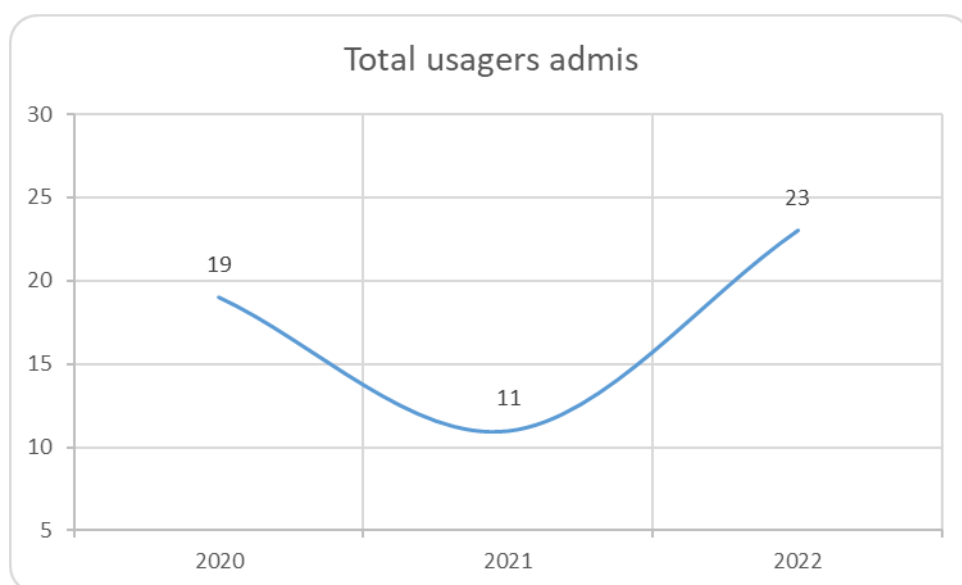
Le taux d'acceptation en 2022 aurait pu être près de 100% si la place et les moyens n'avaient pas fait défaut, il semblerait que les dossiers de demande d'admission correspondent à un placement de type externalisé.

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Pas de place	48	5	29	66%
Non adhésion du jeune	0	0	0	
Non adhésion de la famille	0	0	0	
En limite d'âge à l'admission	0	4	0	
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0	
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	2	60	57	-96%
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0	
Autres	0	13	0	
TOTAL REFUS D'ADMISSION	50	82	86	

3.1.3. Usagers admis

En 2022, le nombre d'usagers admis (23) est en hausse, presque multiplié par deux en comparaison à 2021. Les tranches d'âge les plus importantes sont les 6/10 ans et les 10/14 ans. Cette hausse peut en partie s'expliquer par la capacité d'accueil de 3 places supplémentaires à partir de janvier 2022 et de la nécessité d'être en sureffectif afin de récupérer une baisse d'activité visible dès la fin de l'année 2021.

Age des usagers admis	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	1	1	-100%
3 - 6 ans	3	0	1	200%
6 - 10 ans	7	3	10	-30%
10 - 14 ans	8	3	7	14%
14 - 16 ans	2	3	0	
16 - 18 ans	3	1	0	
18-21 ans	0	0	0	
TOTAL DES ADMISSIONS	23	11	19	21%

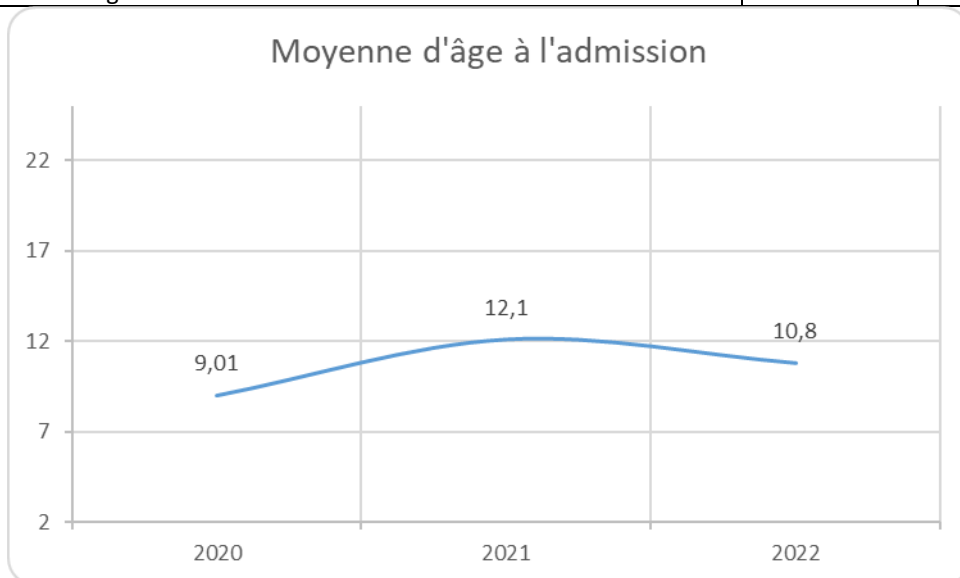


Caractéristiques des usagers admis dans l'année

La moyenne d'âge des usagers est sensiblement la même d'une année sur l'autre. 96% des placements sont judiciaires, une seule situation est administrative. 100% des situations proviennent de la Métropole de Lyon. Une admission avait été effectuée en provenance du département du Rhône. En cours de prise en charge le parent a déménagé dans un autre département, mettant fin au suivi du SAE.

30% des usagers admis proviennent du territoire Lyon 5^{ème}/9^{ème}, 17% du territoire de Vaulx en Velin-Bron, 17% du territoire de Lyon 3^{ème}/6^{ème} et 13% du territoire Lyon 7^{ème}/8^{ème}. Le nombre de demandes d'admission étant important, il est plus aisé de privilégier un secteur géographique permettant d'apporter une réponse de proximité de qualité. Ce principe permet de limiter les temps de transports des professionnels comme des familles qui viennent régulièrement au service.

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des admissions	10,8	12,1	9,01
Pourcentage de filles dans les admissions	35%	0%	47%



TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	2022	% année N	2021	2020
Placement judiciaire confié	22	96%	11	18
Placement administratif	1	4%	0	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	23		11	19
PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2022	% année N	2021	2020
Métropole Lyon	23	100%	11	19
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	23		11	19
PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	202	% année N	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	4	17%	0	2
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	1	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	4%	0	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	4	17%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	7	30%	3	2
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	13%	2	3
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	9%	0	4
Territoire MDM Villeurbanne	2	9%	5	2
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
TOTAL	23		11	19

Origine géographique

Pour cette année 2022, on constate que 52% des usagers admis proviennent d'établissements de placement (dont 3 issus de l'association ACOLEA), donc pris en charge par le SAEE en fin de placement, dans le but de consolider les liens et la place de chacun, assoir un retour au domicile familial en toute sécurité pour chacun. 43% résident au domicile familial au moment de l'admission par le SAEE. Concernant les fins de placement en établissement, il est à noter que les admissions en SAEE pour un accompagnement éducatif au domicile ne sont pas systématiques faute de places et une liste d'attente d'environ six mois.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	2022	% année N
Chez les parents sans SAEE	10	43%
Chez les parents avec SAEE	0	0%
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	4%
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	12	52%
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%
En établissement pénitentiaire	0	0%
Chez un assistant familial	0	0%
En établissement médico-social	0	0%
En établissement hospitalier	0	0%
En internat scolaire	0	0%
En hôtel	0	0%
Autre	0	0%
Inconnu	0	0%
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%
TOTAL	23	

Scolarité / Formation professionnelle

Pour cette année 2022, 70% des usagers sont inscrits dans un parcours scolaire classique (Maternelle-primaire-Collège) au moment de l'admission, (67% en 2021). 13% sont inscrits dans un parcours scolaire spécialisé (16% en 2021) et 9% sont inscrits au lycée/lycée professionnels (7% en 2021). 1 jeune est en situation de déscolarisation au moment de l'admission. Comme les années précédentes, tous les usagers admis ont une scolarité ou une formation, à l'exception d'un jeune. Nous notons comme l'année précédente une baisse du nombre d'usagers ayant intégré un parcours scolaire spécialisé (N :3 ; N-1 :5 ; N-2 :7 ; N-3 :11). La baisse des usagers ayant une notification MDPH peut-elle s'expliquer par des compétences parentales réelles dans les familles suivies par le SAEF où le placement au domicile est alors réalisable ?

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	1	0
Maternelle - Primaire - Collège	16	70%	5	15
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	2	9%	0	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	3	1
IME - IMPRO	1	4%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	9%	1	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	1	4%	1	0
Autres	1	4%	0	1
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	23		11	19

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

La tranche d'âge des 10/14 ans reste majoritaire pour cette année 2022, comme les années précédentes. Elle est suivie par les 6/10 ans, puis par les 14/16 ans. 5 jeunes ont été accompagnés cette année jusqu'à leur majorité en comparaison à 2 en 2021 et 3 en 2020. La tranche d'âge des 3/6 ans reste la moins importante en terme de suivi par le SAEE. La tranche d'âge des – de 3 ans est essentiellement prise en charge par la plateforme Petite Enfance au SAEE Sud. Les demandes d'admission sont systématiquement transmises au SAEE Sud pour cette tranche d'âge.

La moyenne d'âge a légèrement augmenté cette année 2022 (12,1) alors qu'elle était de 10 ans pour 2021 et 2020. La durée moyenne de l'accompagnement reste la même que pour l'année 2021, bien qu'elle soit légèrement en hausse en comparaison à l'année 2020 (0,75). Le pourcentage des filles a sensiblement augmenté bien qu'il y ait toujours un écart de 10% avec l'année 2020.

97% des usagers bénéficient d'une mesure de type placement judiciaire confié, à l'identique de 2021. Le placement administratif est quasi nul.

100% des usagers proviennent de la Métropole de Lyon, à l'identique de N-1 et N-2.

26% proviennent du territoire MDM Lyon 5^{ème}/9^{ème} contre 20% en 2021 et 23% du territoire Lyon 3^{ème}/6^{ème} contre 0 en 2021- 17% proviennent du territoire MDM de Villeurbanne à l'identique de l'année précédente. Le territoire de Villeurbanne n'est pas majoritaire sur ces accompagnements alors que l'implantation territoriale est la même, au centre de la commune dans le quartier des grattes ciel.

Age des usagers accompagnés	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	1	0	
3 - 6 ans	3	1	3	0%
6 - 10 ans	5	10	14	-64%
10 - 14 ans	18	12	15	20%
14 - 16 ans	4	4	3	33%
16 - 18 ans	5	2	3	67%
Plus de 18 ans	0	0	0	
TOTAL	35	30	38	-8%

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021	2020
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	12,1	10,8	10,4
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	0,8	0,8	0,75
Pourcentage de filles dans les accompagnements	29%	23%	39%

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2022	% année N	2021	2020
Placement judiciaire confié	34	97%	29	33
Placement administratif	1	3%	0	4
Placement direct par le juge	0	0%	1	1
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	35		30	38

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2022	% année N	2021	2020
Métropole Lyon	35	100%	30	38
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	35		30	38

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2022	% année N	2021	2020
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	4	5
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	3	9%	4	2
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	3%	2	5
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	1	4
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	2	6%	2	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	8	23%	0	2
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	9	26%	6	6
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	5	14%	3	4
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	3%	3	5
Territoire MDM Villeurbanne	6	17%	5	3
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
TOTAL	35		30	38

Pour cette année 2022, 9 fratries ont été accompagnées par le SAEE, 7 jeunes de manière individuelle.

3 familles ont dû être accompagnées dans le cadre de la précarité économique et du logement. Les compétences parentales ne sont pas remises en cause, par contre la vétusté du lieu d'habitation est alors interrogée pour assurer un environnement favorable au développement du jeune. 1 parent a été expulsé de son logement avec 2 jeunes.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- *Scolarité ou formation*

60% des usagers suivis au cours de cette année 2022 sont intégrés dans un cursus scolaire classique (Maternelle-Primaire-Collège), à l'identique des années précédentes N-1 et N-2. 17% poursuivent leur scolarité en SEGPA, ce qui est 3 fois plus qu'en 2020.

4 jeunes bénéficient d'une AVS en 2022 (11% des usagers), 5 en 2021 alors qu'en 2020, 12 jeunes bénéficient d'une AVS soit 3x plus qu'en 2022. Le nombre de commissions éducatives a légèrement augmenté (7) en comparaison à 2021 mais il y en a 2x moins qu'en 2020 (13).

Le nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année reste sensiblement le même en comparaison à N-1 et N-2, idem pour le nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés et représentent 29% des usagers.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	1	0
Maternelle - Primaire - Collège	21	60%	20	26
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	4
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
SEGPA Collège	6	17%	4	2
IME - IMPRO	1	3%	0	0
Lycée - Lycée prof	3	9%	2	2
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	1	3%	0	1
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	1
Autres	2	6%	1	1
Cepaj	1	3%	1	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	35		30	38

BESOINS - Scolarité	2022	% année N	2021	2020
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	4	11%	5	12
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	7	20%	5	13
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	3	9%	2	1
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	40			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	10	29%	10	13

- **Conduites à risque**

Comme pour N-1 et N-2 le mal être des usagers se manifeste majoritairement par des conduites alimentaires à risque et par des comportements hétéro-agressifs suivis de près par des comportement auto-agressifs. Les fugues et les addictions à des substances psychoactives restent des situations isolées (0% pour cette année 2022).

BESOINS - Conduites à risque	2022	% année N	2021	2020
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	0	0%	0	3
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	4	11%	5	0
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	0	0%	0	2
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	2	6%	1	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	5	14%	1	2
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	0	0%	1	2

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2022
Nombre d'usagers concernés	2
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0

2 enfants sont concernés par des visites accompagnées mais dans le cadre de parents séparés, le père se rend à Colin Maillard pour ne pas être en lien avec son ex-conjointe au moment des visites mères.

- ***Santé et soins médicaux***

Le nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH en cours représentent 29% des usagers suivis, ce chiffre est légèrement en baisse en comparaison à 2021(27%). Cette donnée tend à se stabiliser.

Le nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique représentent 20% des usagers, il est quasi identique à N-1. En revanche, on passe de 25 usagers en 2020 à 7 en 2022. On constate donc une nette diminution des suivis en psychiatrie pour cette année 2022, déjà visible en 2021.

Le nombre de RV médicaux en 2022 (32) est quasi identique à N-1(31). En revanche la différence entre N (32 RV médicaux) et N-2 (259 RV médicaux) est très importante (x8). Les accompagnements aux rendez-vous médicaux par un professionnel révèlent la nécessité d'un soutien parental pour répondre aux besoins élémentaires des enfants.

BESOINS -Santé et soins médicaux	2022	% année N	2021	2020
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	10	29%	8	13
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	7	20%	6	25
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	32		31	259
<i>Dont généralistes</i>	6		0	134
<i>Dont spécialistes</i>	11		5	91
<i>Dont psychologues</i>	15		26	94
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	2	6%	1	

- ***Prises En Charge Partagées***

	2022
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	0

- *Accueils relais et séjours de vacances (pour l'accueil familial)*

Un jeune a bénéficié de 3 semaines de colonie suite à une mise à l'abri en urgence en MECS et pour répondre à la mise en veille de l'établissement durant les vacances d'été qui ont suivi.

Un jeune a bénéficié d'une semaine de colonie en aout à sa demande. L'objectif : étant de sortir du quartier durant les 2 mois de vacances d'été. Le départ en colonie a été raté malgré une guidance téléphonique éducative sur ce jour de départ, jour de week-end.

Un jeune a bénéficié d'une semaine de colonie durant les vacances, à la demande du jeune, avec pour objectif et pour thème, : la découverte culturelle.

Un jeune a bénéficié d'une semaine de colonie durant les vacances, à la demande du référent éducatif afin de l'inciter à sortir du domicile et ne pas se replier sur lui-même.

Un séjour de vacances pour une jeune adolescente a été mis en place afin de lui permettre de vivre d'autres expériences en dehors du cocon familial.

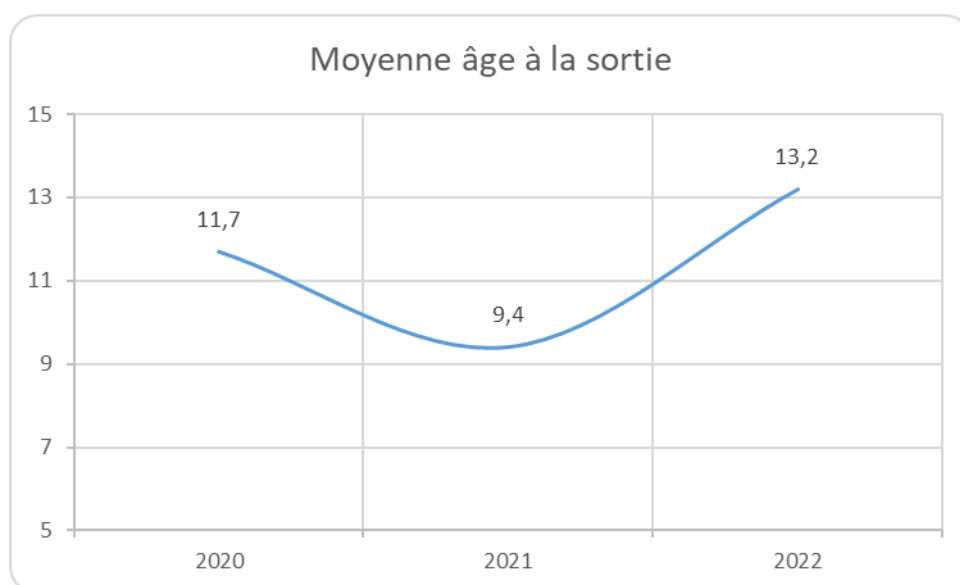
Evaluation annuelle des projets personnalisés

Evaluation annuelle des projets personnalisés	2022	2021	2020
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	3	7	5
Quelques critères minoritaires satisfaits	7	4	12
Critères globalement satisfaits	11	9	14
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	7	6	7
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	3	0	0
TOTAL	31	26	38

3.3 Usagers sortis

Depuis 2020 le nombre d'usagers sortis ne cesse de baisser même sensiblement (19 en 2020 et 12 en 2022). La moyenne d'âge a augmenté (13,2 ans en 2022, 9,4 ans en 2021).

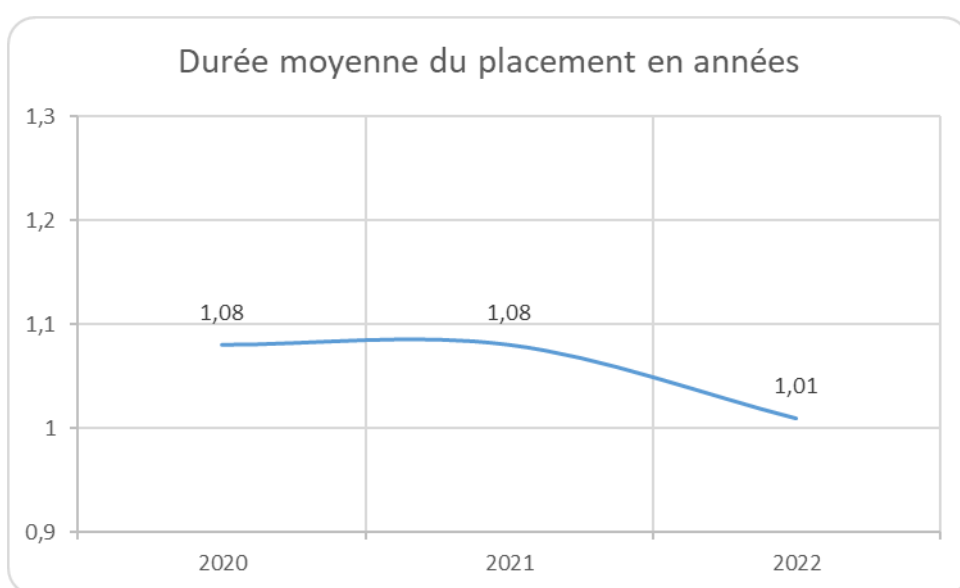
CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortis	12	18	19



3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

58% des mesures bénéficient d'un accompagnement éducatif de 1 à 3 ans. Un renouvellement de la mesure initiale de 6 mois a donc été demandé et parfois une dérogation après 1 an. La durée moyenne de l'accompagnement à la sortie des usagers est de 1,01 année. Elle a légèrement baissé en comparaison à N-1 et N-2 : 1,08 année. Pour 2022, on comptabilise 9 demandes de dérogation dont 1 de 1 mois dans l'attente de l'audience. Le placement externalisé implique des compétences parentales réelles pour un maintien de l'enfant au domicile parental. Cependant les chiffres ci-dessous suggèrent la fragilité des situations familiales nécessitant un accompagnement éducatif au-delà des 6 mois pensés pour ce type de mesure.

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Moins de 3 mois	0		0	0
4 à 12 mois	5	42%	6	4
1 à 3 ans	7	58%	12	15
Plus de 3 ans	0	0%	0	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,01		1,08	1,08



3.3.2. Motif de sortie

2/3 des usagers sortis présentent des situations en fin de mesure permettant le maintien de l'enfant en famille. Ce constat implique que le travail d'accompagnement éducatif a été efficace et efficient. La situation familiale a pu s'apaiser et retrouver une dynamique positive et constructive. Parents et enfants ont pu retrouver des liens sereins et leur place respective.

33% des usagers ont été réorientés dans un établissement pour un placement en internat dont une jeune réorientée en internat scolaire. Nous notons que cette réorientation dans un établissement, qui sous-entend le non maintien de l'enfant au domicile, a été multiplié par 2 depuis 2020 (2).

MOTIF DE SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	7	67%	17	17
Fin de mesure - Majorité	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	5	33%	1	2
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
TOTAL	12		18	19

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Chez les parents sans SAEE	7	58%	15	17
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	2	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	4	33%	1	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	1	8%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
TOTAL	12		18	19

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Age pré-scolaire	0	0%	1	0
Maternelle - Primaire - Collège	7	58%	13	10
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	2	3
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
SEGPA Collège	1	8%	0	2
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	17%	2	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	1
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	1
Autres	2	17%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	12		18	19

4. Locaux et moyens matériels

Le SAEE Nord est implanté depuis plusieurs années au cœur même de Villeurbanne.

Les locaux, en location, sont bien situés et très accessibles en transport en commun, ce qui permet aux familles de s'y rendre avec facilité.

Un véhicule supplémentaire a été acheté pour plus de commodités pour l'équipe éducative qui est appelée à s'agrandir. Ce véhicule sera mis en service courant 2023.

L'entretien des locaux et des véhicules est assuré par l'agent technique de la MECS Balmont.

Une entreprise intervient une fois par semaine pour le nettoyage des locaux.

4. Perspectives 2023

Le SAEE Nord, comme l'ensemble des établissements de l'association, va bénéficier du déploiement du logiciel NEMO. L'ensemble des personnels suivra une formation afin d'optimiser l'utilisation de ce logiciel.

Comme énoncé dans le nouveau projet d'établissement, le SAEE est un dispositif indispensable pour préparer un retour en famille d'un jeune en sortie de placement. Le retour ou le maintien à domicile nécessitera de renforcer le travail avec les établissements du Territoire et le service de Prévention Spécialisée d'ACOLEA engagé au cours du dernier trimestre 2022.

L'organisation d'une porte ouverte pour présenter nos missions et notre nouveau projet d'établissement.

Face à la hausse des demandes d'admission et pour répondre aux besoins repérés sur le Territoire il apparaît important de procéder à la création de nouvelles places du SAEE Nord.